

Courriel 78

----- Message transféré -----

Sujet :Opposition carrière

Date :Fri, 8 Jan 2021 18:21:43 +0000 (UTC)

De :Dauchez Jonathan <johndauchez@yahoo.fr>

Pour :mairie.le.saint@gmail.com <mairie.le.saint@gmail.com>

Bonjour

Veillez trouver ci-joint mon courrier d'opposition à l'extension de la carrière.

Cordialement

Jonathan Dauchez

Dauchez Jonathan
3 Rue Marguerite Yourcenar
29300 - Quimperlé

vendredi 8 janvier 2021

A l'attention de Mme Le Du
Enquêtrice public pour le projet d'extension de la carrière de Le Saint

Mme Le Du,

Par la présente, je tiens à vous informer de **mon opposition** au projet d'extension de la carrière de Le Saint et ce, pour diverses raisons.

Tout d'abord, je tiens à préciser que ce projet me concerne indirectement puisque mes beaux-parents se trouvent « collés » à la carrière et que par voie de conséquence mes enfants, ma femme et moi-même sommes donc impactés lors de nos visites et séjours.

Je voudrais en tout premier lieu parler du passage des camions. Comment est-il prévu de faire passer autant de camions (en faisant un rapide calcul cela devrait tourner autour de 3 camions par heure) sur les routes actuelles ? L'étude apporte en effet quelques précisions, mais seulement sur des supputations d'obtention de terrain, ce qui n'est absolument pas sérieux car que se passera t'il s'il n'y arrive pas ? Ils auront l'extension sans pour autant apporter les aménagements prédéfinis...

Au-delà de ce passage régulier de camions, la vitesse est pour moi une grosse problématique. En effet, ces derniers roulent à une vitesse qui me paraît être bien au-dessus des 30 Km réglementaire, sur une route d'ailleurs ne pouvant pas permettre le passage d'un camion et d'une voiture en simultanément. Et de là, je m'inquiète fortement pour la sécurité de mes enfants en bas âges (3, 6 et 8 ans).

Ils évoquent pour palier à cela de passer la route à 20 Km, et je trouve ça hors de propos car d'une part, le fait de s'arroger le droit de changer la vitesse sur une voie publique ne dépend absolument pas d'une entreprise. Mais surtout, je ne comprends pas en quoi ce principe incitera plus à respecter la limitation de vitesse si l'actuelle ne l'est déjà pas.

Ensuite, je me pose la question quant à l'intérêt de ce projet. Non pas au niveau du groupe Pigeon bien entendu, qui doit y trouver un quelconque avantage stratégique, mais bien par rapport au tissu social et économique de Le Saint et de ses alentours. En effet, plusieurs points me paraissent fortement illogique par rapport aux intérêts de la commune et de ses habitants :

- Au niveau de l'emploi, ce site comprend à priori 2 personnes, dont 1 travaillant sur plusieurs sites. Il s'agit donc d'un très petit site et l'extension n'aura encore une fois, à priori pas d'impact sur un accroissement de la main d'œuvre sur place. L'intérêt économique pour la commune de Le Saint est donc particulièrement mince au vue des avantages/inconvénients.

[Nom du destinataire]

January 5, 2021

Page 2

- Du point de vue de la qualité de la pierre dont l'étude fait référence. Je suis dubitatif concernant le ratio entre les ventes de pierres dites « de qualité » et du granulat (quel que soit la granulométrie)... Le fond du problème est bien que cette carrière n'est plus exploitée pour sa pierre bien spécifique, mais bel et bien pour une volumétrie de masse en inadéquation avec le site.
- La perte d'attractivité dans la zone proche de la carrière. Je parle bien évidemment de la possible désertification à venir de la population dans la zone limitrophe et proche (et cette zone va s'accroître avec une extension), mais également de perte de la valeur foncière pour les habitants en place. Et quid de cette dernière, je n'ai vu aucune référence à cela dans l'étude, qu'est-il prévu pour palier à cet impact ? La société Pigeon a-t-elle prévu d'indemniser cet impact ?
- Enfin, la dégradation liée à l'activité inhérente du site de production. Les sentiers autour... et la route très peu adaptée à un tel flux de véhicule poids lourds, pâtissent de l'activité de la carrière.

Le dernier point abordé me permet de rebondir sur un aspect essentiel, celui de la pollution. Aucune activité industrielle ne peut se réaliser sans un impact environnemental. Ils sont plus ou moins tolérables tant que ces derniers n'impactent pas directement la santé des êtres vivants aux alentours. Cependant, la pollution de l'air n'est pas mesurée puisque le site et l'activité l'exempte de réaliser ces contrôles. Et pourtant, pour voir de mes propres yeux les « dépôts » sur les façades et mobiliers d'extérieurs, cette pollution existe. Et je m'inquiète fortement sur les effets sur le corps humain déjà actuellement, alors avec une activité en hausse, cette dernière ne peut être que plus alarmante. Je n'ai également pas vu d'indication sur ce possible contrôle après l'autorisation de l'extension.

La pollution sonore est une autre nuisance bien mesurable, vous avez pu voir sur les différents courriers que celle-ci est bien présente par l'intermédiaire de différentes phases de l'activité de la carrière (les explosifs, la scie, les camions,...). Et ce même à des horaires tardifs notamment pour la scie.

Enfin je finirai par les interactions actuelles et donc futures. Il n'y a de dialogue que lorsque la société Pigeon en a besoin comme pour cette demande d'extension. Les engagements et le respect des autorisations de cette société sont trop souvent contournés. Par exemple, l'utilisation de terrains non prévus à l'activité depuis de nombreuses années avec une promesse de rendre tout cela légal avec l'extension est juste incompréhensible, et n'aurait tout simplement pas dû exister. Je comprends l'appréhension des riverains car depuis ce rachat, les nuisances n'ont fait que croître et cette extension engendrera un nouveau palier de problématique.

Sincères salutations,

Dauchez Jonathan